

# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DU HAUT MORIN**



**La vie du syndicat  
2000 - 2007**

# LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DU HAUT MORIN

Voici bientôt 7 ans, un premier bilan des activités du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin avait été dressé pour les représentants de chacune des communes qui le forment.

À l'aube de élections municipales, il est temps de dresser le portrait du SIVHM pour les délégués qui l'ont fait vivre pendant presque sept années. Pour assurer et maintenir la propreté de la rivière et de ses berges, la loi oblige théoriquement les riverains propriétaires en bordure de rivière à assurer cette propreté. Or, au vu du coût de l'entretien et pour le bien être de tous, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin a été créé en 1987. Il regroupe aujourd'hui les 22 communes suivantes :

1. Chauffry (Seine et Marne)
2. Saint Siméon (Seine et Marne)
3. Saint Rémy de la Vanne (Seine et Marne)
4. Jouy-sur-Morin (Seine et Marne)
5. La Ferté-Gaucher (Seine et Marne)
6. Chartronges (Seine et Marne)
7. Leudon en Brie (Seine et Marne)
8. Saint Mars Vieux Maisons (Seine et Marne)
9. Saint Martin des Champs (Seine et Marne)
10. Lescherolles (Seine et Marne)
11. La Chapelle-Moutils (Seine et Marne)
12. Meilleray (Seine et Marne)
13. Villeneuve-la-Lionne (Marne)
14. Joiselle (Marne)
15. Neuvy (Marne)
16. Esternay (Marne)
17. Châtillon-sur-Morin (Marne)
18. Le Meix Saint Epoing (Marne)
19. Vindey (Marne)
20. Mœurs-Verdey (Marne)
21. Sézanne (Marne)
22. Lachy (Marne)

Cela représente 134.240 mètres de berges à restaurer et entretenir (soit 67,120 kilomètres de rivière), 15 vannages plus quelques seuils. Chaque commune adhérente désigne ses délégués au S.I.V.H.M. (abréviation du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin). Jusqu'alors ils sont au nombre de 66 titulaires et 22 suppléants mais vont passer dans les mois qui viennent à 44 titulaires et 44 suppléants. Parmi ces délégués sont élus : un Président, deux vice-présidents, un secrétaire et six assesseurs. L'actuel Président est Monsieur REVOILE, Adjoint au Maire de la Commune de La Ferté-Gaucher.

## Les partenaires du Syndicat

Ils sont au nombre de deux principaux :

1. L'Agence de l'Eau du Bassin Seine Normandie
2. L'Entente Marne : L'Entente est née de la volonté de 5 départements d'unir leurs efforts pour coordonner les travaux d'aménagement de l'ensemble des rivières du Bassin de la Marne, dont le Grand Morin fait partie. Elle regroupe cinq départements : la Marne, la Seine et Marne, la Haute Marne, l'Aisne et la Meuse.

Ponctuellement les départements, les régions et l'État peuvent accorder des subventions exceptionnelles.

## Le rôle du Syndicat

### 1. En cas de crue

Des balises de crues ont été installées à Châtillon-sur-Morin et Meilleray afin de détecter la montée des eaux du Grand Morin lorsqu'il y a de fortes pluies ou des orages. Ces balises sont reliées à une société de télésurveillance (surveillance par téléphone) qui alerte au cas où l'une ou l'autre des balises sonne, des personnes prévues à l'origine. Dès réception de cet appel, le processus d'ouverture commence par la commune de Chauffry, puis Saint Siméon, Saint Rémy de la Vanne, Jouy-sur-Morin, La Ferté Gaucher et enfin Saint Martin des Champs. Le processus inverse est appliqué dès que la décrue est amorcée. Une convention entre les communes concernées a été passée par l'intermédiaire du Syndicat pour finaliser ces processus.

## 2. Chaque année

Le Syndicat fait procéder chaque année au nettoyage et à l'entretien des berges du Morin sur une longueur de berges déterminée en accord avec l'Entente Marne et avec l'aide technique de l'EDATER pour la partie Seine et Marne et par la CATER pour la partie Marne. Cela représente environ 5 à 6 kilomètres de rivière chaque année et ce sur un programme pluriannuel de 5 voire 6 ans.

Jusqu'à il y a peu de temps, le Syndicat faisait également entretenir les vannages qui en avaient besoin (peinture, sablage, portes, crics, crémaillères, etc...) afin d'assurer la longévité de ces ouvrages. Or, à depuis deux ans, les subventions n'ont plus été accordées pour cet entretien et il va falloir réaliser une étude globale sur les vannages afin d'établir un programme de restauration et d'entretien à long terme. Cette étude sera théoriquement terminée en 2008.

### Le financement des travaux

Les travaux que le Syndicat entreprend sont financés en partie par les communes le composant, en partie par l'Agence de l'Eau Seine et Normandie.

#### 1. Les travaux d'entretien

Ces travaux sont financés comme suit : (pour 10.000 € T.T.C. par exemple)

Agence de l'Eau Seine Normandie :	40%	4.000 €
Entente Marne :	40%	4.000 €
<u>Les 19 communes du S.I.V.H.M.</u>	<u>20%</u>	<u>2.000 €</u>
TOTAL	100%	10.000 €

#### 2. Les travaux d'investissement

Ces travaux sont financés comme suit, pour des montant **HORS TAXES** (pour 100.000 € hors taxes par exemple):

Agence de l'Eau Seine Normandie :	40%	40.000 €
Entente Marne :	40%	40.000 €
<u>La ou les communes concernée</u>	<u>20%</u>	<u>20.000 €</u>
TOTAL	100%	100.000 €

La ou les communes concernées paient la TVA l'année des travaux et la récupèrent deux ans après.

A fin 2007, le montant total des travaux d'investissement réalisés depuis la création du S.I.V.H.M. est de 2.670.258,84 € T.T.C (soit 17.515.749,74 francs). Pour la période 1995-2007, le total des travaux d'investissement est de 1.422.603,79 € (soit 9.331.669,11 francs).

# LE S.I.V.H.M. en chiffres

## Les travaux d'investissement de 2000 à 2007 :

	Travaux	Matériel	Total
2000	11 480,49 €	387,45 €	11 867,93 €
2001	14 304,83 €	455,82 €	14 760,65 €
2002	92 387,61 €	266,73 €	92 654,34 €
2003	8 458,32 €	2 166,79 €	10 625,11 €
2004	6 963,75 €	654,57 €	7 618,32 €
2005	115 851,17 €	950,45 €	116 801,62 €
2006	157 668,06 €	1 142,60 €	158 810,66 €
2007	57 150,92 €	196,14 €	57 347,06 €
TOTAL	464 265,15 €	6 220,55 €	470 485,70 €

<b>Année 2000</b>	en FF	en €
Étude hydraulique Marne et La Ferté Gaucher	62 311,60	9 499,34 €
Vannage de Court à Meilleray/Villeneuve la Lionne	10 290,38	1 568,76 €
Vannage Lepetit à Jouy sur Morin (Convention)	1 856,44	283,01 €
Restauration de berges (Parution journaux)	848,63	129,37 €
TOTAL TTC	75 307,05	11 480,49 €
<b>Année 2001</b>	en FF	en €
Étude hydraulique La Ferté Gaucher	43 579,85	6 643,71 €
Vannage de Court à Meilleray/Villeneuve la Lionne	47 828,04	7 291,34 €
Vannage des Sources à Saint Rémy de la Vanne	2 425,64	369,79 €
TOTAL TTC	93 833,53	14 304,83 €
<b>Année 2002</b>	en €	
Vannage de Court à Meilleray/Villeneuve la Lionne	2 329,13 €	
Vannage des Sources à Saint Rémy de la Vanne	90 058,48 €	
TOTAL TTC	92 387,61 €	
<b>Année 2003</b>	en €	
Restauration de berges sur les communes de la Marne	3 503,94 €	
Étude complémentaire DIG Grand Morin	332,19 €	
Vannage des Sources à Saint Rémy de la Vanne	4 622,19 €	
TOTAL TTC	8 458,32 €	
<b>Année 2004</b>	en €	
Restauration de berges sur les communes de la Marne	5 872,61 €	
Étude complémentaire DIG Grand Morin	179,79 €	
Vannage de Court à Meilleray/Villeneuve la Lionne	911,35 €	
TOTAL TTC	6 963,75 €	
<b>Année 2005</b>	en €	
Restauration de berges sur les communes de la Marne	115 851,17 €	
<b>Année 2006</b>	en €	
Restauration de berges sur les communes de la Marne	157 668,06 €	
<b>Année 2007</b>	en €	
Restauration de berges sur les communes de la Marne	57 150,92 €	

## L'avenir

Le SIVHM continuera son programme d'entretien annuel des berges et d'enlèvement d'embâcles, toujours en accord avec l'Entente Marne et avec l'aide technique de l'EDATER et de la CATER.

Pour les investissements, dès que l'étude globale sur les vannages sera terminée et que le programme de restauration et d'entretien sera établi en accord avec tous les intéressés (Entente Marne, Agence de l'Eau Seine Normandie, Fédérations de pêche, Communes), les travaux pourront commencer.

Si nécessaire, de la restauration de berges pourra être envisagée.

### Les travaux d'entretien :

Le premier programme d'entretien des berges après restauration a commencé en 1998. Il s'est poursuivi tout au long des sept années qui viennent de s'écouler. La dernière tranche a été effectuée pour 2007 et un nouveau programme redémarre en 2008 avec des montants annuels de travaux prévus d'environ 85 à 90.000 euros TTC par an. Le financement est assuré par les subventions de l'Entente Marne à hauteur de 80% du montant TTC des travaux, ce qui fait un solde à financer par les communes d'environ 18.000 euros par an (répartition : 25 % nombre d'habitants, 25% potentiel fiscal par habitant, 25% longueur de berges de Grand Morin et 25% surface de la commune).

### Le budget de fonctionnement

Il comprend deux parties :

1. Le remboursement des emprunts contractés par le Syndicat pour les communes. A fin 2007, le montant total des emprunts était de 420.919,36 euros (2.761.050 francs). Le solde restant dû en capital à fin 2007 est de 63.082,89 € (413.796,63 francs), le dernier remboursement prévu devant avoir lieu en 2014.
2. Les dépenses de fonctionnement proprement dites (salaires, charges, fournitures diverses, entretien, etc...)

En conclusion, nous pouvons dire apprécier le travail réalisé et envisager l'avenir :

1. Le Grand Morin a été nettoyé de sa source à Chauffry
2. Les vannages ont été restaurés tant que cela a été possible et avec l'étude qui va être réalisée en 2008, l'espoir est grand de voir enfin la possibilité de continuer ces restaurations
3. La lutte contre les inondations sera à l'ordre du jour des prochaines années de travail avec peut-être la mise en œuvre des résultats de l'étude CÉDRAT
4. La mise en place du SAGE des Deux Morin sera l'une des priorités dans les années qui viennent

Voici donc une « mandature » qui se termine et une nouvelle qui se pointe à l'horizon 2008. Souhaitons que notre syndicat continue à être dynamique et réactif et que les six prochaines années voient se concrétiser tous les travaux qui nous restent encore à faire.